ASSOCIATION DES COMPAGNIES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

CALENDRIER DES JOURS FERIES LEGAUX ET DE L'ASSURANCE EN 2027

Vendredi	1er janvier	Nouvel An	(L)
Lundi	29 mars	Lundi de Pâques	(L)
Samedi	1er mai	Fête du Travail	(L) (*)
Jeudi	6 mai	Ascension	(L)
Dimanche	9 mai	Journée de l'Europe	(L) (*)
Lundi	17 mai	Lundi de Pentecôte	(L)
Mercredi	23 juin	Fête Nationale	(L)
Dimanche	15 août	Assomption	(L) (*)
Lundi	1er novembre	Toussaint	(L)
Vendredi	24 décembre	Veille de Noël	(A)
Samedi	25 décembre	Noël	(L) (*)
Dimanche	26 décembre	Saint-Etienne	(L) (*)

L = jour férié légal

A = jour férié de l'assurance

(*) La Fête du Travail (1er mai), la Journée de l'Europe (9 mai), l'Assomption (15 août), Noël (25 décembre) et la Saint Etienne (26 décembre) tombent sur un samedi, respectivement un dimanche. En vertu des dispositions légales applicables (articles L.232-3 et L.232-6 du Code du Travail), ces jours seront remplacés par 5 jours compensatoires à prendre endéans les 3 mois qui suivent le jour férié.

Sous réserve de signature d'une nouvelle Convention Collective de travail, ceci porte à **40,5** l'ensemble des jours de congé légal, compensatoire et de repos pour 2027, à savoir :

- 26 jours de congé légal auxquels s'ajoute :
  - 1 jour pour les salariés âgés entre 50 et 54 ans (application : l'année d'anniversaire)
  - 2 jours pour les salariés âgés de 55 ans et plus (application : l'année d'anniversaire)
- 5 jours de congés compensatoires (01/05 Fête du Travail, 09/05 Jour de l'Europe, 15/08 Assomption, 25/12 Noël, 26/12 Saint Etienne)
- 9,5 jours de repos

****

Luxembourg, le 23 novembre 2026